

**Ton programme
d'assurance collective**

Employé(e)s

MARMEN

Le programme d'assurance collective de Marmen s'inscrit dans une rémunération globale moderne, évolutive et compétitive!

Cette brochure vise à te présenter les couvertures disponibles, à t'aider à faire ton choix et à t'outiller pour faire des réclamations.

Notre philosophie

Les employé(e)s de Marmen représentent la force de l'entreprise. Le bonheur au travail, la qualité de l'emploi et le bien-être des individus sont au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi on s'engage à t'offrir les meilleures conditions de travail possibles.

Peu importe le choix que tu feras, tu auras accès aux couvertures et aux services suivants :

- > une assurance vie
- > une assurance invalidité

En plus, tu as le choix entre un programme traditionnel, un innovateur et un innovateur + pour tes soins de santé!

Marmen est fière de t'offrir un programme d'avantages sociaux solide pour protéger ton bien le plus précieux : ta santé, ainsi que celle de ta famille. Grâce à un programme flexible et novateur, tu es en mesure de bâtir tes couvertures selon :

- > tes besoins
- > ton style de vie
- > ta composition familiale

Tu pourras changer ton choix tous les 24 mois, soit le 1^{er} juillet des années impaires.

Ainsi, tu pourras adapter ton programme d'avantages sociaux à tes besoins, tout au long de ta carrière chez Marmen!

**Que tu optes pour
Le traditionnel,
L'innovateur, ou
L'innovateur +, tu
peux compter sur
un remplacement
de salaire en cas
d'invalidité et être
protégé(e) par
une assurance vie.**

En cas d'absence de courte durée pour des raisons médicales, vous devez informer l'administration qui vous accompagnera dans les démarches pour soumettre votre demande à l'assurance-emploi, dont les principaux paramètres sont :

- Période d'attente d'une semaine avant le versement des prestations (*astuce : utiliser une ou plusieurs journées disponibles dans votre banque MRF annule la période d'attente*)
- Remplacement de salaire équivalent à 55% de votre salaire, jusqu'à un maximum de 695 \$ par semaine
- Versement des prestations jusqu'à concurrence de 15 semaines. *En cas d'absence se prolongeant au-delà de 15 semaines, c'est l'assureur Industrielle Alliance qui prendra le relais en versant les prestations d'assurance invalidité de longue durée, conformément aux modalités prévues.*

Assurance vie et décès et mutilation accidentels

	Couverture
Employé(e)	2 x le salaire annuel Maximum de 50 000 \$ Diminution de 50 % à 65 ans Protection identique en cas de décès et de mutilation accidentels
Conjoint(e)	3 000 \$
Enfant	1 500 \$ par enfant
Cessation	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité

Assurance invalidité de longue durée

	Couverture
Prestation	70 % de la rémunération mensuelle Maximum de 5 000 \$ Prestations imposables
Définition d'invalidité	2 ans profession habituelle, tout emploi par la suite
Période d'attente	15 semaines
Période maximale d'indemnisation	Jusqu'à 65 ans
Cessation	À la retraite ou à 65 ans, selon la première éventualité

Besoin de plus de détails?
Consulte la brochure de l'assureur.

En plus des couvertures de base, tu as le choix entre :

Le traditionnel

Une structure d'assurance collective conventionnelle comprenant les couvertures suivantes :

- > les médicaments, l'hospitalisation, le voyage, les professionnels de la santé, les services et fournitures médicales et les soins dentaires.

L'innovateur

Une couverture d'assurance collective complète, comme dans le programme **Le traditionnel**, mais avec un pourcentage de remboursement moindre.

Les différences? Les professionnels de la santé et les soins dentaires ne sont pas couverts. En contrepartie, tu peux utiliser les sommes dans ton compte Protexio pour couvrir ce type de dépenses et bien d'autres encore.

L'innovateur +

Un régime comme L'innovateur, mais avec des soins dentaires couverts en plus.

+ Protexio

Le volet Protexio te donne toute la flexibilité possible pour te faire rembourser des dépenses reliées non seulement à ta santé, mais aussi à ton mieux-être.

C'est toi qui gères les montants* qui te sont alloués chaque année de référence selon ton statut, comme si c'était ton compte de banque.

Célibataire : 900 \$

Monoparental : 2 000 \$

Couple ou Famille : 2 500 \$

* Veuillez noter que les montants attribués sont calculés au prorata en fonction du nombre de mois travaillés entre le 1er juillet et le 30 juin de chaque année.

Soins de santé

Tu as le choix entre Le traditionnel, L'innovateur et L'innovateur +.

	Le traditionnel	L'innovateur	L'innovateur +
Médicaments			
Franchise	2 \$ par médicament	10 \$ par médicament	10 \$ par médicament
Pourcentage de remboursement	100 %	68 % pourcentage appelé à varier selon le minimum fixé par la RAMQ	68 % pourcentage appelé à varier selon le minimum fixé par la RAMQ
Pour réduire les coûts de ta franchise par médicament, tu peux demander à ta pharmacie de renouveler certains de tes médicaments pour une période de 90 jours au lieu de 30. Ainsi, tu paies le montant de ta franchise par médicament et les honoraires du (de la) pharmacien(ne) une seule fois au lieu de trois!			
Substitution générique obligatoire	Remboursement calculé selon le prix du médicament générique le moins cher. S'il n'existe pas d'équivalent générique, le remboursement sera calculé sur le prix du médicament de marque.		
Maximum RAMQ	Lorsque tes dépenses liées aux médicaments atteignent la contribution annuelle maximale de la RAMQ, le remboursement passe à 100 % pour le reste de l'année civile.		
Cessation	À la retraite		
Hospitalisation	100 % pour une chambre à deux lits sans franchise		
Assurance et assistance voyage			
Maximum à l'égard des frais d'urgence engagés à l'étranger	100 % Maximum de 5 000 000 \$ viager (voyage de 180 jours)		
Annulation voyage Assurance bagages	Comprise, 5 000 \$ par voyage Non comprise		
Cessation	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité		

Information(s) utile(s)

- > À l'âge de 65 ans, une surprime s'applique aux soins médicaux en cas de désinscription de la RAMQ.
- > À moins d'avis contraire apparaissant dans la brochure d'assurance, les maximums s'appliquent par assuré et par année civile.

Besoin de plus de détails?
Consulte la brochure de l'assureur.

Soins de santé

Tu as le choix entre Le traditionnel, L'innovateur et L'innovateur +.

	Le traditionnel	L'innovateur	L'innovateur +
Garanties de soins de santé complémentaires			
Franchise	25 \$ par certificat	25 \$ par certificat	25 \$ par certificat
Pourcentage de remboursement	100 %	65 %	65 %
Analyses de laboratoire et services d'imagerie diagnostique	Maximum 100 \$	Maximum 100 \$	Maximum 100 \$
Appareils pour personnes diabétiques (incluant le glucomètre)	Maximum 300 \$ à vie	Maximum 300 \$ à vie	Maximum 300 \$ à vie
Soins infirmiers	Maximum 5 000 \$	Maximum 5 000 \$	Maximum 5 000 \$
Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires	Maximum 200 \$ combiné	Maximum 200 \$ combiné	Maximum 200 \$ combiné
Prothèses auditives	Maximum 500 \$ par 36 mois consécutifs	Maximum 500 \$ par 36 mois consécutifs	Maximum 500 \$ par 36 mois consécutifs
Professionnel(les) de la santé > Acupuncteur(trice) > Audiologiste > Chiropraticien(ne) > Ergothérapeute > Kinothérapeute > Massothérapeute > Orthophoniste > Orthothérapeute > Ostéopathe > Physiothérapeute ou thérapeute du sport ou technicien(ne) en réadaptation * > Podiatre ou podologue * > Psychologue ou travailleur(euse) social(e) ou conseiller(ère)-thérapeute ou psychoéducateur(rice) ou psychothérapeute *	25 \$ par visite Maximum 30 visites par professionnel(le) ou regroupement de professionnels *	-	-
Cessation	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité

Information(s) utile(s)

- > Les soins de santé complémentaires incluent des services médicaux et des fournitures médicales, comme : ambulance, aides aux activités de la vie quotidienne, appareils d'assistance respiratoire et oxygène, appareils thérapeutiques, articles de stomie, équipements orthopédiques, fauteuil roulant, lit d'hôpital, membre ou œil artificiel, prothèses capillaires, prothèses mammaires, etc.
- > À moins d'avis contraire apparaissant dans la brochure d'assurance, les maximums s'appliquent par assuré et par année civile.

Soins dentaires

Tu as le choix entre Le traditionnel, L'innovateur et L'innovateur +.

	Le traditionnel	L'innovateur	L'innovateur +
Franchise	25 \$ par certificat	-	25 \$ par certificat
Pourcentage de remboursement	80 % Soins préventifs : examens de rappel, polissage des dents et traitement au fluorure Soins de base : endodontie et parodontie	-	80 % Soins préventifs : examens de rappel, polissage des dents et traitement au fluorure Soins de base : endodontie et parodontie
Maximum	1 000 \$ par assuré	-	1 500 \$ par assuré
Examen de rappel	Tous les 6 mois	-	Tous les 6 mois
Polissage des dents et traitement au fluorure	2 par 12 mois consécutifs		2 par 12 mois consécutifs
Cessation	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité	-	À la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité

+ Protexio

Voici les montants d'allocations annuelles auxquels tu as droit selon ton statut familial :

Célibataire : 900 \$

Monoparental : 2 000 \$

Couple ou Famille : 2 500 \$

Besoin de plus de détails?

Consulte la brochure de l'assureur et la [page 8](#).

Adhésion

1

Choisis ton statut



Célibataire



Monoparental



Couple



Famille

2

Choisis ta couverture personnalisée d'assurance collective

Le traditionnel

Détails aux pages 4 à 6

ou

L'innovateur

Détails aux pages 4 à 6

Protexio

Détails aux pages 6 et 8

ou

L'innovateur +

Détails aux pages 4 à 6

Protexio

Détails aux pages 6 et 8

3

Désigne ton/tes bénéficiaire(s)

Au Québec, la désignation de ton/ta conjoint(e) comme bénéficiaire est présumée irrévocable, à moins d'indication contraire. C'est donc important d'y porter une attention particulière.

Admissibilité

30 H / SEMAINE ET PLUS
APRÈS 3 MOIS DE SERVICE CONTINU

Tes personnes à charge

Ton/ta conjoint(e) :

- > est légalement marié(e) ou uni(e) civilement avec toi
- > vit conjugalement avec toi depuis au moins 12 mois ou
- > vit conjugalement avec toi depuis moins de 12 mois et un enfant est né de votre union

Tes enfants à charge, les tiens ou ceux de ton (ta) conjoint(e) :

- > résident au Canada
- > dépendent de ton soutien financier et/ou de celui de ton (ta) conjoint(e)
- > ont moins de 21 ans (ou moins de 26 ans s'ils sont étudiants à temps plein) ou
- > ont plus de 21 ans et sont atteints d'une incapacité en raison d'une invalidité physique ou mentale survenue avant l'âge de 21 ans (ou moins de 26 ans s'ils étudient à temps plein)

Réclamations

Industrielle Alliance :

- > Assurance vie
- > Assurance invalidité
- > Assurance médicale (selon les paramètres du régime choisi)
- > Assurance dentaire (couvert seulement sous les régimes Le traditionnel et L'innovateur +)

Protexio, si tu choisis un des régimes Innovateurs :

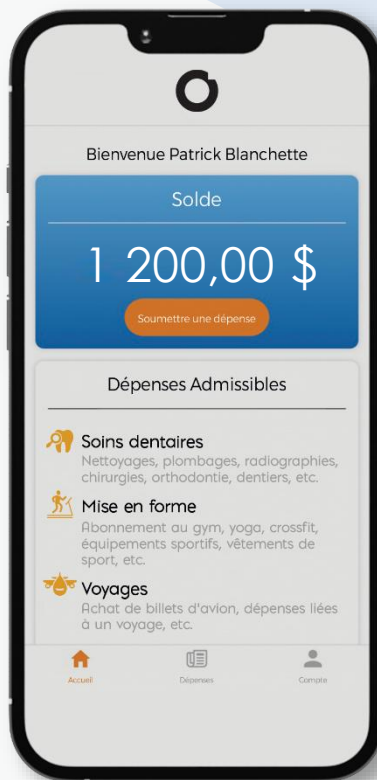
- > Toutes dépenses de ton choix qui se retrouvent dans les catégories admissibles.

Détails à la [page suivante](#)

Protexio

C'est simple
comme 1-2-3!

- 1** Dans l'application mobile, choisis la catégorie de dépense pour laquelle tu souhaites recevoir un remboursement
- 2** Saisis le montant réclamé
- 3** Prends une photo de ta facture



Tu recevras un **remboursement** dans les prochaines **24 heures** ouvrables

- > Pas d'étape de préapprobation
- > Pas de long formulaire à remplir
- > Pas de montant perdu
- > Juste de la flexibilité

En plus d'être super facile d'emploi, le programme te permet d'utiliser des sommes pour des dépenses variées. Oui, pour des soins de santé, mais aussi pour des dépenses associées au mieux-être!

- > Le 1^{er} juillet de chaque année, une nouvelle allocation Protexio te sera accordée.
- > Si, à la fin de l'année au 30 juin, il reste un solde inutilisé dans ton compte Protexio, celui-ci sera traité conformément aux politiques en vigueur du service de l'administration.

Protexio peut être utilisé pour toute la famille! Tu recevras automatiquement un courriel de bienvenue dès ta date d'admissibilité à Protexio.

Éléments couverts par Protexio :

Santé

- > Médicaments sur ordonnance
- > Professionnel(le)s de la santé
- > Soins de la vue
- > Soins dentaires
- > Services et fournitures médicales
- > Hospitalisation (frais supplémentaires pour une chambre privée)

Mieux-être

- > Mise en forme
- > Santé mentale
- > Nutrition
- > Sommeil
- > Dépôt au régime de retraite
- > Animaux de compagnie
- > Polices d'assurance
- > Arts et spectacles
- > Voyages
- > Soins esthétiques et médicaux-esthétiques
- > Outils et articles de travail

Tu as des questions concernant ton programme d'avantages sociaux?

Tu peux contacter Nathalie Nolin
du service de l'administration au
(819) 379-0453 poste 1305.



Protexio

info@protexio.ca
protexio.ca



Industrielle Alliance

1 877 422-6487
ia.ca

Clause de non-responsabilité

La présente brochure a été conçue dans le seul but de vulgariser le programme d'avantages sociaux de Marmen et ne constitue en aucun cas un contrat légal. Marmen se réserve le droit de faire des modifications au programme en tout temps, et ce, sans préavis. En cas de disparité avec les documents des fournisseurs impliqués, ces derniers prévaudront.

marmeninc.com